

## SÉRIE V

### GRANDE CHANCELLERIE ET CONSEIL

La série V des Archives nationales regroupe les archives subsistantes de la Grande Chancellerie et des cours supérieures qui dépendaient étroitement du pouvoir royal et du chancelier. Constituée d'une manière assez empirique, elle renferme cinq fonds plus proprement judiciaires (sous-séries V<sup>3</sup>, V<sup>4</sup>, V<sup>5</sup>, V<sup>6</sup>, V<sup>7</sup>, V<sup>8</sup>), un fonds à caractère administratif (sous-série V<sup>1</sup>), un autre qui est à la fois judiciaire et administratif (sous-série V<sup>6</sup>) et, enfin, d'une nature toute différente, les archives particulières de la Compagnie de secrétaires du roi (V<sup>2</sup>). Pour plus de précisions, on se reportera, pour les sous-séries V<sup>3</sup>, V<sup>4</sup>, V<sup>5</sup> et V<sup>8</sup> au *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien Régime* (Paris, 1958), pour la sous-série V<sup>6</sup> à M. Antoine, *Le fonds du Conseil d'Etat du Roi aux Archives nationales. Guide de recherches*, Paris, 1955, ainsi que, pour les sous-séries V<sup>1</sup> à V<sup>6</sup> et V<sup>8</sup>, au *Répertoire numérique de la série V*, t. I (Paris, 2000).

[V<sup>1</sup>. Grande Chancellerie.](#)

[V<sup>2</sup>. Secrétaires du roi.](#)

[V<sup>3</sup>. Prévôté de l'Hôtel.](#)

[V<sup>4</sup>. Requêtes de l'Hôtel.](#)

[V<sup>5</sup>. Grand Conseil.](#)

[V<sup>6</sup>. Conseil privé.](#)

[V<sup>7</sup>. Commissions extraordinaires du Conseil.](#)

[V<sup>8</sup>. Conseil souverain de Dombes.](#)

#### **V<sup>1</sup>. GRANDE CHANCELLERIE<sup>1</sup>.**

(707 articles)

Le Chancelier, chef de la justice et des conseils, était le premier des grands officiers de la couronne et présidait tous les tribunaux. C'était lui qui scellait et conservait les ordonnances, édits, déclarations, lettres patentes ayant trait au gouvernement du royaume. Il avait, en outre, sous sa dépendance, le bureau de la Librairie.

Les archives de la Grande Chancellerie étaient, à la fin de l'Ancien Régime, réparties, à cause de leur importance et de leur masse considérable, en plusieurs dépôts : place Vendôme et couvents des Célestins, des Petits-Pères et des Cordeliers.

---

<sup>1</sup> Le fonds de la Grande Chancellerie était intitulé *Lettres de provisions d'office*, dans l'*État sommaire de 1891*

Une partie infime de ces archives nous est parvenue aujourd'hui. Elle provient presque essentiellement du dépôt du couvent des Célestins, où étaient conservés, en particulier, la collection des lettres de provisions d'office (V<sup>1</sup> 1 à 544) et les registres de correspondance du chancelier (V<sup>1</sup> 544 à 705). Le fonds de la Librairie, conservé place Vendôme, dont il ne reste que quelques épaves (V<sup>1</sup> 549 à 553), fut détruit par la Convention, en même temps que les expéditions de lois et de provisions.

Il n'est pas besoin ici d'insister sur l'importance de la collection de lettres de provisions d'office, complète à partir de 1675, pour toute recherche généalogique, biographique ou d'histoire sociale. Le dépouillement complet de cette sous-série serait une source essentielle de renseignements d'ordre juridique, économique et social sur l'évolution de la bourgeoisie, et de la noblesse de robe. V<sup>1</sup> n'est cependant pas le seul fonds que le lecteur, à la recherche de lettres de provisions d'office, doit dépouiller. Il lui faut également consulter les séries ou sous-série, G<sup>1</sup>, G<sup>2</sup>, G<sup>7</sup>, K, O<sup>1</sup>, V<sup>3</sup>, V<sup>5</sup>, X<sup>1</sup> et Z.

Des renseignements complémentaires sur la Grande Chancellerie peuvent être fournis par les documents provenant de ce même fonds, éparpillés dans les séries K, KK, et surtout dans les sous-séries BB<sup>2</sup> et BB<sup>30</sup> (Justice) conservées à la Section moderne. Signalons enfin, l'importance de l'ouvrage d'A. Tessereau, *Histoire chronologique de la Grande Chancellerie de France* qui, écrit en 1710, constitue une source irremplaçable pour l'étude de cette institution.

Odile KRAKOVITCH.

V<sup>1</sup> 1 à 541.

Lettres de provisions d'office<sup>2</sup>. 1641-1790. Il s'agit de copies conformes des lettres originales. Ces lettres sont classées par années, et à l'intérieur de chaque année, par dossiers rangés dans l'ordre alphabétique des divers offices. Les lacunes sont considérables jusqu'en 1674, mais la série est ensuite à peu près complète.

1. Offices classés alphabétiquement de A à T. Nombreuses lacunes. 1641-1674.

2 à 4. Offices classés alphabétiquement. 1675.

2. Agents de change, aides de port, archers-huissiers, arpenteurs, assesseurs, auditeurs des comptes, auneurs, avocats du Roi, baillis, banquiers expéditionnaires, barbiers, bénéficiature cléricale, capitaines, certificateurs de criées, changeurs, changeurs et débardeurs de foin, châtelains, chauffes-cire, chevaliers du guet, clerks, collecteurs des finances, commis de greffe, d'audience, etc., commissaires aux saisies-réelles, commissaires pour inventaires et réparations, commissaires des guerres, compteurs, concierges, conseillers de juridictions diverses, contrôleurs, cordeurs-monteurs de bois, correcteurs des comptes,

---

<sup>2</sup> Les lettres de provisions d'office ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif pour les années 1641 à 1691 (V<sup>1</sup> 1 à 67), 1700 à 1701 (V<sup>1</sup> 138 à 146), 1719 à 1730 (V<sup>1</sup> 235 à 288)

courtiers, débardeurs de foin, écrivains, élus, emballeurs, enquêteurs, exempts du prévôt des monnaies, fournisseurs de cire, gardes de ports et ponts, garde-scels, gardes des gabelles et salines, gardes-livres des Chambres des comptes, gardes-marteaux, greffiers, grenetiers.

3. Huissiers, juges royaux, jurés, lieutenants, magistrats (conseillers), maîtres des Requêtes, maîtres des Comptes, maîtres des Eaux et Forêts, messagers, mesureurs-arpenteurs, notaires.

4. Pallayers aux salines, payeurs, portiers, présidents, prévôts, priseurs, procureurs du Roi, procureurs généraux, rapporteurs de criées, receveurs de tailles, décimes, etc., référendaires, secrétaires du Roi et autres, sénéchaux, sergents, sergents d'armes, à cheval, à verge, etc., substituts, tabellions, tailleurs des monnaies, trésoriers, vendeurs-débardeurs de foin, vicomtes, viguiers, vice-baillis, visiteurs de gabelles, voyers.

5 à 7. Offices classés alphabétiquement. 1676.

8 à 10. *Idem.* 1677.

11 à 539. Offices classés alphabétiquement et par années. 1678-1790.

540. Offices d'exécuteurs des hautes-œuvres, classés par ordre alphabétique des noms de villes. 1674-1790.

541. Gardes et jurés de communautés de Paris, classés par ordre alphabétique des noms de métiers. 1691-1695.

V<sup>1</sup> 542 à 545.

Mélanges.

542. Lettres patentes portant changements de noms, dispenses de mariage, légitimation, naturalité, anoblissements, etc., concernant le clergé (collèges, couvents, hôpitaux, séminaires) et les Protestants. [1644] 1673-1718 [1741].

543. Ratifications de rentes. 1674-1734.

544. Lettres concernant les fermes, foires et marchés, forges, justices royales, offices, villes, etc. [1659] 1673-1726 [1760].

545. Pardons, rémissions et rappels de ban. 1675-1725.

V<sup>1</sup> 546 à 548.

Amnisties, 1782-août 1791.

V<sup>1</sup> 549 à 553.

Affaires de Librairie. Décisions et permissions. 1789-1790.

V<sup>1</sup> 554 à 705.

Registres divers : de contrôle, de correspondances, de réunions et d'enregistrements au civil et au criminel. 1685-1790.

554 et 555. Lettres du jour de l'an et de félicitations adressées au Garde des Sceaux, avec réponses. 1785-1789.

556 à 576. Registres de la Chancellerie : contrôle des garde-minutes (présentant les contrôles par «quartiers» ou trimestres, de janvier à mars, d'avril à juin, de juillet à septembre et d'octobre à décembre, par groupe de six années environ ; nombreuses lacunes). 1717-1774.

577 à 585. Correspondance du Chancelier avec les intendants, présidents, procureurs généraux, etc. 1685-1691.

586. Lettres écrites par le Garde des Sceaux, avec table des destinataires. 1753-1754.

587 à 615, 680 à 705. Registres dits du sceau civil : enregistrement des lettres<sup>3</sup>. 1737-1792.

587 à 600. Destinataires de Paris. 1737-1763.

601 à 614. Destinataires de province. 1737-1762.

615. Table alphabétique des destinataires de Paris et de province. 1737-1762.

680 à 705. Enregistrement des lettres de 1765 à 1792 (table de 1765 à 1792 dans V<sup>1</sup> 680).

616 à 626, 664 à 679. Correspondance à propos d'affaires civiles ; renvois et placets<sup>1</sup>. 1752-1790.

616 à 626. 1752-1774 (avec tables dans V<sup>1</sup> 621, 625 et 626).

664 à 679. 1775-1790 (avec tables dans V<sup>1</sup> 664, 666 et 679).

627 à 630. Dispenses et agréments. 1742-1763.

631 à 641. Registres des réunions. 1777-1793.

631 à 639. Réunions. 1777-1786.

640 à 641. Tables des registres de réunions. 1787-1793.

642. Correspondance touchant les offices. 1753-1754.

643 à 647. Correspondance pour le recouvrement des frais de justice. 1747-1756.

648 à 663. Registres criminels de la Chancellerie. 1737-1790.

## **V<sup>2</sup>. COLLÈGE DES SECRÉTAIRES DU ROI**

(79 articles)

Longtemps conservées au couvent des Célestins avec une partie du dépôt de la Grande Chancellerie, les archives des secrétaires du roi, notamment la collection des titres généraux et la série complète des informations sur les bonnes vies et mœurs des secrétaires, sont une source de renseignements très riches pour l'histoire sociale

---

<sup>3</sup> Le versement des registres V<sup>1</sup> 680 à 705 et 664 à 679 fut effectué par le ministère de la Justice en juin 1941. C'est pourquoi ces articles ne se trouvent pas mentionnés dans *l'État sommaire de 1891*.

de la bourgeoisie parisienne et de la noblesse de robe, ainsi que pour l'histoire des mentalités. Elles complètent utilement les informations données par les provisions d'office, conservées dans la sous-série V<sup>1</sup>.

Les registres de soumissions, de délibérations et de comptes montrent également l'importance de cette Compagnie des secrétaires du roi qui joua un rôle essentiel dans l'histoire politique, juridique, social et financière de l'Ancien Régime.

Odile KRAKOVITCH.

- V<sup>2</sup> 1 à 31. Titres généraux des secrétaires du roi : arrêts, lettres patentes et ordonnances. concernant leur compagnie.  
1 à 25. Minutes. 1317-8 thermidor an V.  
26 et 27. Registres. 1373-1503.  
28 à 31. Registres d'inventaires des titres généraux. 1293-1685.
- V<sup>2</sup> 32 et 33. Provisions d'office classées par ordre alphabétique. 1373-1786.
- V<sup>2</sup> 34 à 46. Informations de bonnes mœurs. 1600-1789.  
Ces pièces d'informations devaient nécessairement être déposées avant tout achat d'un office de secrétaire du roi.
- V<sup>2</sup> 47 à 50. Registres de soumissions des secrétaires. 1672-1789.
- V<sup>2</sup> 51. Lettres d'honneur. 1614-1716.
- V<sup>2</sup> 52 à 75. Délibérations.  
52 à 55. Minutes. 1468-1792.  
56. Délibérations imprimées. 1703-1772.  
57 à 75. Registres de délibérations. 1580-1791.
- V<sup>2</sup> 76 à 79. Comptes. XIV<sup>e</sup> s.-1758.

### V<sup>3</sup>. PRÉVÔTÉ DE L'HÔTEL (194 articles)

La compétence du tribunal de la Prévôté de l'Hôtel s'exerçait sans appel, sur les crimes et délits commis à la suite de la Cour et dans les maisons royales dont ils mettaient en péril la sécurité et l'approvisionnement ; elle s'exerçait aussi, mais avec possibilité d'appel au Grand Conseil, sur les causes personnelles et criminelles des officiers de la Maison du roi dans l'exercice de leurs charges, et des marchands privilégiés suivant la Cour. En raison de sa compétence, la justice de la Prévôté de l'Hôtel était ambulatoire ; elle se dédoubla donc entre Paris et la Cour quand le roi se fut installé à Versailles.

La sous-série V<sup>3</sup> ne contient qu'une partie des archives de la Prévôté de l'Hôtel il faut la compléter avec la sous-série 0<sup>1</sup> des Archives nationales (0<sup>1</sup> 3700 à 3712) et avec la série B des Archives départementales des Yvelines.

Monique LANGLOIS.

## I. MINUTES

- V<sup>3</sup> 1 à 81. Jugements et pièces de procédure. 1579-1790.
- V<sup>3</sup> 82 à 84. *Cotes vacantes*.
- V<sup>3</sup> 85 et 86. Arrêts criminels. 1575-1646, 1683-1776.
- V<sup>3</sup> 87. Papiers de particuliers déposés au greffe. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.
- V<sup>3</sup> 88 à 92. Procès-verbaux d'apposition de scellés, inventaires après décès. 1717-1789.
- V<sup>3</sup> 93 à 95. Procédures criminelles. 1713-1762.

## II. REGISTRES

- V<sup>3</sup> 96 à 186. Registres, réunis en une seule série chronologique, des audiences tenues à Paris, 1674-1790, et à la Cour, 1681-1724<sup>4</sup>.
- V<sup>3</sup> 116 et 187. Registres du greffe : dépôts de productions, 1687 ; recueil de minutes d'ordonnances déposées au greffe, 1567-1647.
- V<sup>3</sup> 188 à 194. Enregistrement d'actes royaux : ordonnances, arrêts du Conseil relatifs à l'administration de la justice et à la juridiction du Prévôt, lettres de rémission des condamnés, lettres de provisions d'offices des officiers, lettres de privilège pour les marchands ou les musiciens, brevets accordés aux médecins du roi pour la vente de certains médicaments, brevets autorisant l'établissement de voitures publiques entre Paris et la Cour ou de chaises à porteurs dans les palais. 1660-1790.

## V<sup>4</sup>. REQUÊTES DE L'HÔTEL (1 635 articles)

Les Requêtes de l'Hôtel possédaient une juridiction de première instance comparable à celle des Requêtes du Palais ; elle s'exerçait sur les causes civiles des personnes auxquelles avait été accordé le privilège de *committimus* : princes du sang, ducs et pairs, officiers royaux, etc. Les jugements étaient alors des sentences

---

<sup>4</sup> Les registres des audiences tenues à la Cour après 1724 sont conservés dans la série B des Archives départementales des Yvelines. La répartition des registres conservés aux Archives nationales entre les deux groupes est indiquée dans le *Guide des recherches dans les fonds judiciaires de l'Ancien régime*, p. 13.

dont les plaideurs pouvaient appeler au Parlement de Paris. En outre la compétence des maîtres des Requêtes de l'Hôtel pouvait s'exercer à l'extraordinaire et souverainement dans les procès civils et criminels qui leur étaient renvoyés par arrêt du Conseil ; il s'agissait souvent d'affaires de faux. Les jugements des maîtres des Requêtes de l'Hôtel constituaient alors des arrêts sans appel.

L'incendie qui ravagea le Palais en 1618 est probablement cause de la pauvreté de la sous-série en archives antérieures à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle.

Monique LANGLOIS.

- V<sup>4</sup> 1 à 1138. Minutes des sentences et arrêts civils. 1573-1791.
- V<sup>4</sup> 1139 à 1212. Feuilles d'audience. 1603-1791.
- V<sup>4</sup> 1213 à 1466. Saisies réelles, oppositions, baux judiciaires, décrets. XVII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> s.
- 1213 à 1231. Enregistrement des exploits de saisies réelles. 1661-1669, 1716-1788.
- 1232 à 1243. Répertoires anciens des registres précédents. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.
- 1244 à 1338. Oppositions aux ventes faites au nom des créanciers par les procureurs. 1644-1789.
- 1339 à 1341. *Cotes vacantes*.
- 1342 à 1352. Baux judiciaires : enchères, sentences d'adjudication. 1676-1791.
- 1353 à 1463. Décrets d'adjudication. 1617-1789.
1464. Registre des audiences des adjudications. 1700-1790. [Des procès-verbaux d'adjudication des coupes de bois de la forêt de Lyons, 1678-1689, conservés sous cette cote, proviennent vraisemblablement du greffe de la maîtrise des Eaux et forêts de Lyons].
1465. Répertoire chronologique des décrets de 1625 à 1783.
1466. Enregistrement du sceau des décrets des Requêtes de l'Hôtel et des Requêtes du Palais. 1772-1775.
- V<sup>4</sup> 1467 à 1494. Minutes criminelles. 1654-1790.
- 1467 à 1472. Pièces de procédure : informations, récolements de témoins, dépositions d'experts, réquisitoires du Procureur général. 1654-1790. [On trouve également des informations de vie et de mœurs préalables à la réception des officiers depuis 1604].
1473. Papiers de la commission tenue à l'Arsenal en vertu d'un arrêt du Conseil du 30 décembre 1675 pour juger le commerce illicite et les délits commis sur les routes. 1676-1729.

- 1474 à 1494. Procédure concernant des affaires renvoyées aux Requêtes de l'Hôtel par le Conseil. xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.
1474. Procès du chevalier de Rohan. 1674.
1475. Procès de Charles Denis, faussaire. 1781.
1476. Procès de Charles Derains et d'autres faux-monnayeurs. 1696-1709.
1477. Procès de Langlin, capitaine du navire *Saint-Louis* de Saint-Malo, de Marquezat, armateur, et autres. 1764-1768.
1478. Procès de Calas : condamnation, 1762, et réhabilitation, 1765.
- 1479 à 1484. Procès de La Luzerne et autres, 1764-1768.
- 1485 à 1491. Affaire Marot, père et fils. 1778-1784.
1492. Affaire de la fille Salmon. Affaire Piolerme-Dorigny. 1783-1789.
- 1493-1494. Affaire Verdure, 1783-1789.
- V<sup>4</sup> 1495. Procédures relatives à la vente par licitation des biens du sieur Huet ; titres concernant les sieurs de Thumery et de Paisy. xviii<sup>e</sup> s.
- V<sup>4</sup> 1496. Pièces relatives aux rentes constituées par les maîtres des Requêtes de l'Hôtel pour racheter 500.00 l. d'augmentation de gages créés en 1708.
- V<sup>4</sup> 1497 à 1507. Registres d'enregistrement des actes royaux envoyés aux Requêtes de l'Hôtel. 1607-1790.
- V<sup>4</sup> 1508 à 1510. Documents relatifs à des affaires civiles ou criminelles : réceptions de cautions, affirmations de créances, reconnaissance de levées de scellés. 1674-1790.
- V<sup>4</sup> 1511 à 1514. Pièces justificatives des comptes de Davoust, trésorier de Madame, duchesse d'Orléans. 1672-1710.
- V<sup>4</sup> 1515 à 1523. Voir plus bas : archives du greffe.
- V<sup>4</sup> 1524 à 1622. Minutes de déclarations et de taxations de dépens. 1650-1694.
- V<sup>4</sup> 1623 à 1632, 1515 à 1523. Archives du greffe. xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.
1623. Pièces déposées au greffe : exécutoires de dépens, arrêts du Conseil renvoyant aux Requêtes de l'Hôtel. 1694-1726.
- 1515 à 1522. Registres d'affaires jugées. 1692-1745.
- 1624, 1626 à 1631. Registres de dépôt de productions. 1643-1652, 1703-1790. [V<sup>4</sup> 1629 à 1631 ont été utilisées aussi pour les productions criminelles].
- 1523, 1625, 1629 à 1632. Registres de dépôt de productions

criminelles. 1662-1790.

V<sup>4</sup> 1633 à 1635. Fragments de sentences des Requêtes de l'Hôtel. xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> s.

## V<sup>5</sup>. GRAND CONSEIL

(1 327 articles)

Le Grand Conseil a pris son nom du Conseil du Roi au sein duquel il prit naissance vers le milieu du xv<sup>e</sup> siècle. C'est en 1497 qu'il fut érigé en une haute juridiction, confiée à un collège de magistrats créé à cette date. Sans être pourvu d'une compétence spécifique, le Grand Conseil joua un triple rôle : il fut à la fois tribunal des conflits, tribunal administratif et tribunal d'exception, en partage avec le Conseil d'État privé. En fait, ses attributions concernèrent principalement le possesseur des bénéfices ecclésiastiques, les instances évoquées des Parlements et les procès d'un certain nombre de particuliers et de corps, bénéficiaires d'une évocation générale. Les minutes de ses arrêts forment une suite à peu près continue de 1540 à la fin de l'ancien régime. La collection de ses registres d'arrêts, dont le premier s'ouvre en 1483 et le dernier ne dépasse pas l'année 1682, présente, en revanche, des interruptions regrettables.

Jean-Paul LAURENT.

- V<sup>5</sup> 1. Minutes d'arrêts et pièces de procédure. 1503-1540.  
Épaves, dont les plus anciennes répondent aux dates suivantes : 19 octobre 1503 (production de contredits), 11 et 27 juillet 1528 (déposition de témoins ; expédition d'arrêt par extrait), 26 septembre et 15 décembre 1528 (minutes d'arrêts), etc.
- V<sup>5</sup> 2 à 577. Minutes d'arrêts d'audience et d'arrêts sur rapport. 15 janvier 1541-juin 1671.
- V<sup>5</sup> 578 à 687. Minutes d'arrêts (principalement d'audience) et procès-verbaux en matière civile. Juillet 1671-décembre 1708.
- V<sup>5</sup> 688 à 903. Minutes d'arrêts (d'audience et sur rapport) et procès-verbaux. 1709-1791.
- V<sup>5</sup> 904 à 906. *Cotes vacantes*.
- V<sup>5</sup> \*907 à \*974. Minutes d'arrêts sur rapport (recueils factices). Juillet 1671-décembre 1708.
- V<sup>5</sup> 974 bis. Répertoire chronologique des arrêts sur rapport du 23 mars 1711 au 7 mars 1741.
- V<sup>5</sup> \*975 à \*1038. Plumitifs de l'audience. 1611-1791.
- V<sup>5</sup> \*1039. Plumitifs de la chambre du conseil. 1695-1771.
- V<sup>5</sup> \*1040 à \*1058. Registres de transcription d'arrêts et de lettres patentes. 1483-1555.

- Lacunes importantes.
- V<sup>5</sup> \*1059 à \*1222. Registres de transcription d'arrêts. 1558-1682.  
Nombreuses lacunes.
- V<sup>5</sup> 1223<sup>1</sup> à 1223<sup>3</sup>,  
1285. Minutes de grossoyement d'arrêts.
- 1223<sup>1</sup>. 1527-1541.  
1223<sup>2</sup>. 1535-1545.  
1285. 1560-1561.  
1223<sup>3</sup>. Juillet-novembre 1568.
- V<sup>5</sup> \*1224 à \*1280. Registres de transcription d'actes royaux et pontificaux  
6 mai 1555-20 août 1790.
- V<sup>5</sup> \*1281. Plaidoyers corrigés. 15 décembre 1528-16 février 1529.
- V<sup>5</sup> -1282 à -1284. Registres de l'audiences. 1555, 1557 et 1561.
- V<sup>5</sup> \*1286. Interdictions de connaissance signifiées au Grand Conseil.  
1552-1555.
- V<sup>5</sup> \*1287 à \*1293. Registres des procès-verbaux de saisies réelles. 1680-1790.
- V<sup>5</sup> 1294<sup>1</sup>. Extraits d'actes d'opposition aux criées. 1680-1731. Pièces  
diverses relatives aux saisies réelles et aux adjudications.  
1680-1770.
- V<sup>5</sup> 1294<sup>2</sup> à 1296. Minutes de décrets. 1602-1779.
- V<sup>5</sup> \*1297. Transcription des procès-verbaux d'oppositions formées  
contre des criées et des décrets. 1646-1665.
- V<sup>5</sup> 1298 à 1300. Minutes de procès-verbaux d'opposition aux criées et aux  
décrets. 1680-1787.
- V<sup>5</sup> 1301. Procès-verbaux relatifs au partage des menses des abbayes  
de la Couture du Mans et de Saint-Évroult (Orne). 1698-  
1699.
- V<sup>5</sup> \*1302 et \*1303. Registres de productions au civil. 1636-1639.
- V<sup>5</sup> \*1304 à \*1306. Registres de consignations des vacations de commissaires.  
1698-1712, 1717-1762.
- V<sup>5</sup> \*1307. Journal du greffe. 1756-avril 1759.
- V<sup>5</sup> \*1308 et \*1309. Livres des paiements d'arrérages de rentes dus aux  
créanciers du Grand Conseil. 1687-1774.
- V<sup>5</sup> \*1310. Registre des soumissions pour les dettes de la compagnie.  
1687-1769.
- V<sup>5</sup> \*1311. Répertoire des procès-verbaux en matière civile. 1681-1747.
- V<sup>5</sup> \*1312 à \*1315. Conclusions du procureur général du Roi. 1709-1790.
- V<sup>5</sup> \*1316 à \*1321. Registres de transcription des provisions d'offices. 1654-1789.
- V<sup>5</sup> \*1322 à \*1326. Délibérations en conseil secret. 1687-1789.

V<sup>5</sup> 1327.

Récépissés de procès. 1789-1790. — Papiers décrits dans un procès-verbal dressé au Grand Conseil le 20 février 1778.

## V<sup>6</sup>. CONSEIL PRIVÉ

(1 527 articles)

Sous le nom de Conseil d'État privé ou des Parties, on désignait, avant la Révolution, les séances que tenait le Conseil d'État du roi en matière proprement judiciaire. On l'appelait «conseil privé», parce que là se rendait la justice privée du roi, par opposition au conseil commun qu'était le Parlement ; et «conseil des parties», parce que c'était un tribunal appelé à prononcer entre les parties en litige dans des conditions un peu semblables à celles de la Cour de cassation aujourd'hui : il prononçait en effet sur les demandes en cassation d'arrêts du Parlement et des tribunaux souverains, mais renvoyait devant d'autres instances, ne jugeant jamais lui-même au fond. Il prononçait encore sur les conflits de juridiction, sur les appels interjetés des ordonnances ou jugements des intendants, sur l'exécution des arrêts du Conseil lui-même ; il examinait aussi, dans ces séances auxquelles un greffe spécial était affecté, tout ce qui pouvait avoir trait à l'administration de la justice, comme les règlements de juge ; il s'occupait enfin des demandes d'évocation pour cause de parenté ou alliance, etc.

La collection des minutes d'arrêts du Conseil privé, composée de 1154 cartons, bien qu'offrant des lacunes assez considérables, surtout pour la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, n'en reste pas moins un des ensembles les plus importants des fonds judiciaires des Archives. Elle est une source de premier plan, tant pour l'histoire sociale et économique que pour l'étude du droit et de la jurisprudence de l'Ancien Régime. Elle n'a malheureusement guère été inventoriée.

Il faut signaler l'intérêt tout particulier de cette sous-série V<sup>6</sup> pour l'histoire des hôpitaux, grâce aux arrêts rendus entre 1693 et 1701, relatifs à l'union aux Hôtels-Dieu des maladreries des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, arrêts qui doivent être complétés par les archives de la Chambre de la réformation générale des hôpitaux et maladreries (V<sup>7</sup> 126 à 151, et Z<sup>1N</sup>) ainsi que par celles de l'ordre de Saint-Lazare (S 4812 à 4945).

Odile KRAKOVITCH.

### ARRÊT ET INVENTAIRES D'ARRÊT ANCIENS DU CONSEIL PRIVÉ

V<sup>6</sup> 1 à 1154, 1165 à Arrêts : minutes et registres de transcription.

1168, 1171 à

1220, 1521 à

1527,

1 à 1154. Minutes d'arrêts. 1579-18 avril 1791.

Cette série offre de nombreuses lacunes pour le xvi<sup>e</sup> siècle qui peuvent, en partie, être comblées par V<sup>7</sup> 526 en ce qui concerne le cancellariat

d'Hurault de Cheverny (1583-1588 et 1590-1599).

1165 à 1168. Minutes d'arrêts concernant les Hôtels-Dieu rendus par le Conseil, en exécution des édits de 1693, ordonnant l'union aux hôpitaux des maladreries des ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare. 1695-1703.

1171 à 1220. Registres de transcription d'arrêts du Conseil, classés par quartiers [*Note*: ou trimestres]. Avril 1600-octobre 1629.

Ces registres, très précieux, sont complémentaires des minutes, en donnant le texte d'arrêts en grande partie disparus.

1521 à 1527. Extraits des registres de transcription d'arrêts du Conseil. 1600-1770.

V<sup>6</sup> 1224 à 1253. Inventaires et répertoires anciens des arrêts du Conseil privé.

1224 à 1242. Répertoires chronologiques et numériques des arrêts de 1579 à 1775, par quartiers, avec indications des noms des parties, correspondant aux cartons V<sup>6</sup> 1 à 1064.

Quartiers de janvier, années 1579 à 1775 (V<sup>6</sup> 1224 à 1229).

Quartiers d'avril, années 1595 à 1653 (V<sup>6</sup> 1230 à 1231<sup>2</sup>).

Quartiers de juillet, années 1579 à 1768 (V<sup>6</sup> 1232 à 1242).

1243 à 1248. Répertoires chronologiques et analytiques sommaires des arrêts, ou «registres d'affaires jugées», indiquant les noms des rapporteurs, des parties et de l'avocat, la date, le lieu et la décision du Conseil. 2 avril 1753-18 avril 1791.

1249 à 1251. Inventaires ou états des minutes d'arrêts correspondant aux registres V<sup>6</sup> 1171 à 1220. 1600 à 1629.

1252 et 1253. Inventaires ou états des minutes d'arrêts pour les quartiers d'avril, années 1715 à 1758, et les quartiers d'octobre, années 1751 à 1753.

## RÉSULTATS

V<sup>6</sup> 1221 à 1223. Minutes de résultats du Conseil privé. 1579-1614.

Ces minutes devraient, en fait, ne pas être séparées de celles des arrêts et se trouver dans la collection des arrêts du Conseil, à leur place chronologique.

## PLUMITIFS

V<sup>6</sup> 1155 à 1159. Registres indiquant le jour de la séance, les noms des parties et du rapporteur, le partage des voix et les noms des votants. Classement par quartiers. 1720-1790.

1155. Quartiers de janvier (années 1732 à 1790) et d'avril (années 1730 à 1764).

1156. Quartiers d'avril (années 1765 à 1789) et de juillet (années 1720 à 1734).

1157. Quartiers de juillet (années 1735 à 1781).

1158. Quartiers de juillet (années 1782 à 1790) et d'octobre (années 1727 à 1790).

1159. Quartiers de janvier, avril, juillet et octobre (années 1738 à 1782).

## COMMITTITUR

V<sup>6</sup> 1160 à 1162,  
1338 à 1419.

Registres.

La désignation du rapporteur et celle des commissaires faisait l'objet du *committitur de la part du chancelier*. Jusqu'en 1781, les *committitur* des rapporteurs et des commissaires furent transcrits dans des registres différents :

Désignation des rapporteur : 1338, 1340, 1342, 1344, 1346, 1348, 1350, 1352, 1354, 1356, 1360 à 1362, 1366 à 1368, 1372 à 1374, 1378 à 1380, 1384, 1409 à 1411 (avril 1768-mars 1781, et avril-décembre 1788).

Désignations des commissaires : 1160 à 1162, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1357 à 1359, 1363 à 1365, 1369 à 1371, 1375 à 1377, 1381 à 1383, 1386 (avril 1738-mars 1786).

Après 1781, les deux désignations furent consignées dans les mêmes registres : 1385, 1387 à 1408, 1412 à 1419 (octobre 1781-décembre 1787, et janvier 1789-décembre 1790).

## PAPIERS PROVENANT DU GREFFE

V<sup>6</sup> 1163 et 1164.

Motifs des arrêts des cours supérieures envoyés au greffe du Conseil privé [pièces déplacées ou égarées]. XVIII<sup>e</sup> s.

V<sup>6</sup> 1169.

Récépissé des avocats au Conseil (ordre alphabétique). 1736-1791.

V<sup>6</sup> 1170.

Procédures criminelles déposées au greffe provenant de : la Chambre des Comptes de Montpellier (Delort contre Chaboton des Granges), 1736 ; la sénéchaussée de Toulouse (le marquis de Lort contre Espic de Ginestelle), 1763 ; la prévôté de Strasbourg (Crèveœur contre Schemering), 1784-1785.

V<sup>6</sup> 1254 à 1337.

Registres des présentations et défauts.

Jusqu'en 1782, les présentations et les défauts furent consignés dans des recueils différents :

Présentations : 1254 à 1256, 1258, 1261, 1263, 1265, 1267, 1270, 1273, 1276, 1277, 1280, 1281, 1284, 1286, 1289, 1291, 1294, 1298 à 1300, 1304 à 1307, 1311, (avril 1768-juin 1782).

Défauts : 1257, 1259, 1260, 1262, 1264, 1266, 1269, 1271, 1272, 1275, 1278, 1279, 1282, 1285, 1287, 1288, 1292, 1293, 1295, 1296, 1301, 1302, 1309, 1310, 1312 (avril 1771-décembre 1782).

Présentation et défauts réunis : 1313 à 1337 (octobre 1782-mars 1791).

V<sup>6</sup> 1420 à 1507.

Enregistrement des affaires, par années, et pour chaque année, par nom de rapporteur. 1699-1791.

V<sup>6</sup> 1508 à 1519.

Registres des dépôts et ports de sacs. 1733-1791.

V<sup>6</sup> 1520.

Minutes de procès-verbaux. Mars 1780-février 1781.

## V<sup>7</sup>. COMMISSIONS EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL

(526 articles)

Les commissions extraordinaires du Conseil étaient des juridictions d'exception, instituées temporairement (d'où ce qualificatif d'«extraordinaire») par des arrêts du Conseil d'État du roi, soit à la demande des parties dans des affaires compliquées (procès en matière de successions, par exemple), que les intéressées cherchaient à soustraire aux frais et aux longueurs de la justice ordinaire, soit à l'initiative du pouvoir royal dans des affaires où l'intérêt de l'État (sur le plan financier notamment) était en jeu.

Dans la sous-série V<sup>7</sup> sont rassemblées les archives d'environ 1 100 de ces commissions extraordinaires. Ces papiers furent conservés, avant d'entrer aux Archives nationales, après bien des péripéties et dans un grand désordre, au dépôt royal du Louvre, où étaient centralisées les archives des commissions extraordinaires créées à la suite du Conseil (tandis que celles des commissions extraordinaires nommées dans les provinces étaient versées localement dans les greffes des cours ou juridictions dont dépendaient les commissaires désignés par le pouvoir royal, ce qui en rend la recherche évidemment plus difficile).

Le nombre cité plus haut ne doit donc pas faire illusion : il ne s'agit là des archives que d'une petite partie des commissions extraordinaires. Aux archives nationales mêmes, on trouvera dans d'autres séries les archives d'autres commissions extraordinaires.

Face à cette dispersion des archives, le regroupement constitué par la sous-série V<sup>7</sup> est le point de départ essentiel de toute étude d'ensemble sur l'institution des commissions extraordinaires du Conseil. La notoriété et l'importance historique de la plupart des personnes en cause dans les affaires jugées par ces commissions extraordinaires ont, d'autre part, été à la source de l'intérêt porté de tous temps par les historiens et le public à cette sous-série.

*Fonds complémentaires* : Les archives de certaines commissions extraordinaires du Conseil forment des sous-séries entières des Archives nationales (G<sup>6</sup>, G<sup>9</sup>, H<sup>4</sup>) ou des parties importantes d'autres séries ou sous-séries (G<sup>5</sup>, P, TT, F<sup>12</sup>). Les archives d'autres commissions sont dispersées dans diverses séries, notamment E, K, M, Q, Z.

Claudine FAGES.

V<sup>7</sup> 1 à 520.

Dossiers contenant les archives de 1 100 commissions extraordinaires créées à la suite du Conseil. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.

Chaque article contient un ou plusieurs dossier, selon l'importance, très variable, de ceux-ci. Certains ne contiennent qu'une copie de l'arrêt du Conseil ayant institué la commission et la mention de son enregistrement au greffe de ladite commission ; d'autres, au contraire, remplissent à eux seuls plusieurs articles : il s'agit, en général, des archives des commissions ayant eu à juger des affaires où l'État était intéressé. Se

reporter, pour connaître la liste de ces commissions et les parties en cause dans les affaires qu'elles eurent à juger, au répertoire numérique de la sous-série et à la table alphabétique complémentaire.

- V<sup>7</sup> 521 à 523. Registres contenant les jugements rendus par l'intendant de la généralité de Paris, en qualité de commissaire du Conseil. 10 avril 1780-9 janvier 1789.
- V<sup>7</sup> 524 à 526. Épaves et pièces isolées : arrêts du Conseil et actes divers concernant les commissions extraordinaires du Conseil, états de minutes de jugements remis par les greffiers des commissions extraordinaires du Conseil, mémoires et notes informes. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.

### V<sup>8</sup>. CONSEIL SOUVERAIN DE DOMBES

(6 articles)

Le Conseil souverain de Dombes était le conseil d'État et privé du prince de Dombes (la principauté de Dombes n'a été réunie au domaine royal qu'en 1762). Il rendait, à la requête des sujets du prince, des arrêts sur des affaires analogues à celles qui étaient portées au Conseil du roi de France.

*Fonds complémentaires* : aux Archives nationales, E 2784, 2786, 1787. Voir aussi les archives départementales de l'Ain.

Claudine FAGES.

- V<sup>8</sup> 1 à 5. Minutes d'arrêts rendus par le Conseil souverain de Dombes. 1651-1762.
- V<sup>8</sup> 6. Registre d'enregistrement d'oppositions pour deniers, mises sur des charges et offices de la principauté. 1730-1762.